

(à rappeler dans toute correspondance)

**MAIRIE de SAINT-JUST
SAINT-RAMBERT**

Affichage dépôt de dossier :
25/01/2024

DOSSIER N° PC 042 279 24 M0003

Déposé le : 25/01/2024

Et complété le 02/05/2024

Sur un terrain sis à : 56 avenue du Bèlvédère
279 250 AX 218

Pour : extension d'une maison existante dans la bande des
4m.

Destinataire :

Monsieur BOYER Bertrand

Madame BOYER Marianne

56 avenue du Bèlvédère

42170 ST JUST ST RAMBERT

**CERTIFICAT DE PERMIS TACITE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire au nom de la commune certifie que **Monsieur BOYER Bertrand et Madame BOYER Marianne** est (sont) titulaire(s) depuis le 02/07/2024 d'un permis de construire enregistré sous le numéro PC 042 279 24 M0003 pour le projet ci-dessus référencé.

Les prescriptions émises par Loire Forez agglomération service cycle de l'eau, dans son avis du 15 février 2024 ci-joint, devront être respectées.

Ce dossier sera transmis au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT, le 02/07/2024

Le Maire

Olivier JOLY

